

# POURQUOI JE NE SOUHAITE TOUJOURS PAS FINANCER L'ORDRE DES MEDECINS !

Après un parcours professionnel qui m'a amené de 1969 à 2011 à pratiquer la médecine générale, la planification familiale, la médecine hospitalière et l'enseignement universitaire, j'ai décidé de prendre ma retraite en 2011 à l'âge de 60 ans et de n'exercer la médecine qu'à titre bénévole et humanitaire, entre autres dans le cadre des associations :

- « La Santé Un Droit Pour Tous » qui intervient en Gironde principalement, dans le champ de la santé solidaire, pour que chacun-e puisse avoir accès à la prévention et aux soins ;
- « ADEL » (Action pour le Développement Local). Cette association franco-sénégalaise pilote plusieurs projets au Sénégal, j'en suis un des responsables santé depuis 1993.

**Durant ma carrière, je n'ai quasiment jamais bénéficié de l'aide de l'Ordre des médecins ;** je l'ai rencontré à maintes reprises comme un obstacle à sauter ou à contourner dans mon exercice. J'ai participé localement et nationalement à une résistance qui a vu son apogée dans la fin des années 80, à une époque où le pouvoir socialiste avait pour objectif la suppression de cette institution ordinaire. Nous avons alors été nombreux à ne plus payer la cotisation.

**En 2012, j'ai informé l'Ordre des médecins de Gironde que ma nouvelle situation professionnelle m'amenait à ne plus lui payer une cotisation.** J'espérais alors une coexistence pacifique avec cette institution ordinaire... qui m'a alors envoyé de multiples courriers simples ou recommandés, suivis en 2014 de menaces d'huissier (par courrier et téléphone). Face à l'injonction à payer signifiée en avril 2015, j'ai alors décidé de contre-attaquer pour qu'un procès en bonne et due forme me permette de m'expliquer publiquement. Il s'est tenu le 27 janvier 2016 avec un retentissement médiatique notable... l'Ordre des médecins de Gironde a alors décidé de battre en retraite et de cesser les poursuites devant le Tribunal d'Instance de Bordeaux. Puis, après avoir eu des propos mensongers, il a décidé de poursuivre son harcèlement. Un 2<sup>e</sup> procès va donc se dérouler le vendredi 18 janvier 2019 à Bordeaux (Tribunal d'Instance, 180 Rue Lecoq). J'estime être dans mon bon droit puisque l'Ordre départemental des médecins de Gironde écrit lui-même sur son site que « la pratique médicale humanitaire exclusive et continue entraîne l'exonération de cotisation ».

**Mais au-delà de cette dimension juridique qui sera jugée ce 18-1-19, je suis à nouveau amené à exposer publiquement les multiples raisons qui m'amènent à ne plus vouloir financer cet organisme, tout en souhaitant conserver ma qualité de médecin, attribuée par l'Université de Bordeaux 2 en 1980.**

**Une des premières raisons** est le comportement de l'Ordre des médecins durant les années sombres de la deuxième guerre mondiale. Dès sa naissance le 7 octobre 1940, il s'est fait le

défenseur zélé de la Révolution Nationale Pétainiste. En Gironde Pierre MAURIAC et Noël MOREAU, militants de l'Action Française, vont diriger l'institution en tant que président et secrétaire du nouvel ordre. Et il sera, entre autres, complice des assassinats des **Docteurs Charles NANCEL-PENARD** et **Sabatino SCHINAZI** (dont je connais certains de ses descendants). Le premier a été fusillé au camp de Souge le 24 octobre 1941, le deuxième est décédé entre Auschwitz et Dachau, le 25 février 1945, à l'occasion d'un changement de camp décidé en urgence lors de la débacle nazie. Nous attendons toujours la reconnaissance de responsabilité de l'Ordre des médecins de Gironde dans le destin funeste de ces deux confrères.

**Les autres raisons sont nombreuses** et plus actuelles, je n'en citerai que quelques unes, situées dans le même niveau de totalitarisme idéologique où l'Ordre a souhaité nous enfermer depuis sa naissance :

→ **Dans le domaine de la maîtrise de la fécondité**, de la contraception, de l'avortement, l'Ordre des médecins s'est malheureusement comporté de façon caricaturale, méprisant le mouvement de libéralisation des années 70, mettant au ban de la communauté médicale les médecins (dont je faisais partie) impliqués dans cette démarche. Les multiples déclarations de son président national, le Pr LORTAT-JACOB resté en poste de 1970 à 1981, particulièrement consternantes, restent très présentes dans notre mémoire;

→ **Dans le domaine de la médecine de groupe** (dont je faisais partie), l'Ordre s'est opposé à cette avancée qui pour lui était une rupture des pratiques individuelles nécessaires à un bon exercice... !

→ **Dans le domaine de l'accès à la prévention et aux soins pour tous** (qui a toujours fait partie de mes objectifs), l'Ordre s'est opposé au conventionnement des médecins dans les années 60-70 ; par la suite il n'a quasiment rien fait contre la montée des dépassements d'honoraires, facteur important du renoncement aux soins d'une partie grandissante de nos concitoyens. Il a même fait le choix de défendre ces pratiques marchandes, au préjudice des assurés sociaux (nous avons des témoignages). Il est resté muet face à l'appât du gain de quelques médecins, en contradiction flagrante avec le Code de Déontologie et le Serment d'Hippocrate...

→ **Dans le domaine de la réponse aux urgences**, l'Ordre a failli à la mission historique de bonne organisation dont il était responsable (cf l'opposition interne en 2002 au président national Bernard HOERNI qui a voulu « faire le ménage » mais qui a été rapidement destitué). S'en suit une situation actuelle insatisfaisante où la participation des médecins libéraux aux gardes se fait sur la base du volontariat, ce qui n'aide pas du tout à la résolution de la saturation des urgences hospitalières. Par ailleurs, les malversations girondines au Centre 15 (cf article du journal Sud-Ouest du 21 décembre 2016), où l'Ordre des médecins de Gironde était partie prenante, a mis en exergue le peu d'exemplarité de l'institution. Dans cette affaire, le rétropédalage de l'Ordre national, qui souhaitait mettre sur la touche les deux conseillers départementaux lanceurs d'alerte mais qui a revu sa copie face à leurs résistances, nous semble ici aussi « particulièrement notable ».

**Les dernières raisons sont plus récentes**, avec entre autres :

→ **Une pratique ordinale très partielle dans le domaine de la santé au travail** : l'Ordre a accepté de recevoir de nombreuses plaintes d'employeurs contre des médecins qui, à leurs yeux, auraient fait un lien trop rapide entre les conditions de travail et la souffrance des salariés ; actuellement se déroulent de nombreux procès devant les juridictions disciplinaires, ainsi que des recours et des requêtes collectives en Conseil d'Etat puis vers la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

→ **Une dénonciation calomnieuse du Dr Irène FRACHON** par le président de l'Ordre des médecins de Gironde...alors qu'elle a été, depuis plusieurs années, une lanceuse d'alerte très utile dans l'affaire du Médiateur.

→ **Une opposition au tiers payant généralisé du projet de Loi Santé** en 2015, où l'Ordre des médecins de Gironde s'est allié et a soutenu la fraction la plus conservatrice des médecins engagés dans ce combat contre l'accès aux soins.

→ **Une pratique disciplinaire tout à fait partielle et injuste** :

- Certains médecins se trouvent lourdement sanctionnés (cf le Dr Nicolas BONNEMAISON. La décision de radiation, prononcée par l'Ordre des médecins, a cassé la carrière d'un médecin qui n'a fait que ce que font beaucoup d'autres, avec le souci d'accompagner les mourants et d'éviter leurs souffrances).

-D'autres tels que Patrick ROMESTAING (ex dirigeant national ordinal pris la main dans le sac du détournement d'argent ordinal), «protégés par les copains», obtiennent des peines symboliques.

→ **Une pratique financière critiquable** où les cotisations ordinales ne cessent d'augmenter et financent des indemnités surprenantes pour les conseillers ordinaires (cf les 45.000 euros annuels du président départemental et les 100.000 du président national ) qui s'éloignent de plus en plus du bénévolat.

→ **Une faible reconnaissance par les professionnels** qui s'estiment aux 2/3 mal représentés par cette institution (cf sondage Odoxa de novembre 2018) et qui s'abstiennent à 75% de voter lors des élections ordinaires.

A l'heure où je suis retraité sans activité médicale rémunérée, je ne souhaite donc plus financer cet authentique S.M.O. (Syndicat Médical Obligatoire) qui n'a jamais cessé de nous présenter son opinion comme celle de « l'ensemble du corps médical »...alors qu'elle ne peut être qu'une parmi beaucoup d'autres ... ! Le président de l'Ordre des médecins de Gironde avait confirmé publiquement ses exigences pour me laisser tranquille en tant que non cotisant : **« Je devrais dire que je ne suis plus médecin et demander ma radiation du tableau ordinal... ! »** ... C'est une proposition que je ne peux accepter et face à laquelle je m'autorise à reposer publiquement la question suivante : **Est-ce que l'Ordre des médecins a une légitimité suffisante et supérieure aux autres institutions de notre pays, en particulier l'Université, pour décider qui est médecin et qui ne l'est pas ?**